

C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 11 mai 2023

Délibération n° 2023-16

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 18h00

Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 03 mai 2023.

Objet : Aide financière à une administrée

Etaient présents : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Daniel BLATRIX, Frédéric GOULIER, Vincianne TROUBAT ; Elise DESCHAMPS, Laurence AUCLIN, Véronique CHARBOIS, Jean-François GUENIN

Etaient absents ou excusés : 5

Madame et Messieurs Rosa DA CRUZ, Françoise CAMILLERI, Rémi DELATTE, Frédéric TISSOT, Eimen RIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Elise DESCHAMPS est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Monsieur Jean-François DODET expose le rapport suivant :

Vu le Code d'Action Sociale des Familles et notamment les articles L. 123 – 3 et L.123 – 6

Considérant la délibération n° 2020 – 25 précisant les conditions d'application du règlement intérieur du CCAS,

Il propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'étudier la demande d'aide financière de 242.14 € pour [redacted] Saint-Apollinaire pour prendre en charge des factures de cantine.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE 8 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), de lui accorder une aide de 242.14 €.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-262101959-20230523-2023_16-DE

S²LO

Fait à Saint-Apollinaire, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le
Le Président, **23 MAI 2023**

La secrétaire



Elise DESCHAMPS

Jean-François DODET



Date de publication :